



Résiliation infra annuelle contrats de prévoyance

Par Papyjj

Bonjour,

Quelle valeur accorder aux avis de la CCSF et notamment l'avis du 29 avril 2022, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a approuvé un accord portant sur la résiliation des contrats d'assurance et le délai de renonciation des assurances affinitaires et applicable à partir de juillet 2023.

Les sociétés d'assurance sont elles tenues de mettre en ?uvre ses recommandations ? Ou peuvent elles continuer sur des résiliations à terme?

Par avance Merci

Par kang74

Bonjour

La consultation du CCSF a permis de faire avancer la loi en matière d'assurance mais comme son nom l'indique, il ne fait pas le cadre de la loi.

C'est donc le cadre légal qui prévaut .

Donc je ne vois pas bien en quoi leur consultation vous serez plus favorable et ne donnant pas le contexte de votre question, je ne peux pas définir vos droits .